



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS JEUNES

PV N°45 CDCJ/5

REUNION DU 27 OCTOBRE 2021

Présents : MM. DUPIN Y - BELORGEY B. – DUPUY G. – CHEVANNE T. - AZZOUN F – FAVELIER R – IPOUA G.

1.1 FESTIVAL U13 PTICH 2021/2022

Nous vous informons de l'ouverture des inscriptions au Festival U13 PITCH pour la saison 2021/2022.

Les clubs désirant participer au Festival U13 doivent s'inscrire **sur footclubs jusqu'au 8/11/2021**.

Le tirage au sort aura lieu le 10/11/2021.

1.2 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La CDCJ précise que les changements de date et horaire doivent être fait sur footclubs dans les délais impartis.

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation
23893453	U18 D2	A	ENT FAUVERNEY	1 TILLES F.C.	1 07/11/2021	17H		15H	
23893490	U18 D2	B	ENT MANLAY	1 CHATILLON COLOMBINE	1 14/11/2021	10H			STADE ALAIN MORET à POUILLY EN AUXOIS
23893492	U18 D2	B	ENT MANLAY	1 SEMUR EPOISSES	1 21/11/2021	10H	20/11/2021	17H30	STADE ALAIN MORET à POUILLY EN AUXOIS
23946824	U13 D3	A	SEMUR EPOISSES	2 ENT.S. MORVANDELLE	1 23/10/2021	14H	30/10/2021		
23942207	U13 D3	B	ST APOLLINAIR	4 F.C. VINGEANNE	1 06/11/2021	14H		13H30	
23942228	U13 D3	C	POUILLY EN AUXOIS AS	2 VOUGEOT	1 30/10/2021	14H	11/12/2021	14H30	
24076074	FLU15	A	ST APOLLINAIR	1 VOUGEOT	1 16/10/2021	15H		14H	
24076082	FLU15	A	F.C. VINGEANNE	1 ST APOLLINAIR	1 13/11/2021	15H		13H30	COMPLEXE SPORTIF DE LOUZOLE 2 ST APOLLINAIRE

Match 23636082 U15 D1 USCD 2 / ST APOLLINAIRE 1 du 06/11/2021 se jouera le 04/12/2021 à 14H30.

Match 23942247 U13 D3 C NOLAY / AISEREY 2 du 06/11/2021 se jouera le 27/11/2021. La CDCJ rappelle aux deux clubs que le 1^{er} tour du festival Pitch est programmé le 27 novembre 2021.

Match 23952873 U15 D3 B ULFE / UCCF du 25/09/2021 se jouera le 28/10/2021 à 15H.

Match 23942304 U15 D3 JDF / DIJON ULFE 1 du 30/10/2021 se jouera à 17H.

Match 23636030 U18 D1 MVF / LONGVIC du 30/10/2021 se jouera le 12/12/2021 en raison de la qualification de MVF pour le 4^{ème} tour de la Coupe Gambardella.

1.3 FORFAITS

Match 23636020 U18 D1 MVF - QUETIGNY du 23/10/2021

Forfait non déclaré de QUETIGNY.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à QUETIGNY, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à MVF.

Amende 100 € à QUETIGNY.

Match 23893449 U18 D2 A ENT FAUVERNEY - ST JEAN DE LOSNE du 23/10/2021

Forfait non déclaré de ST JEAN DE LOSNE.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à ST JEAN DE LOSNE, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à FAUVERNEY.

Amende 100 € à ST JEAN DE LOSNE.

1.4 FOOT PLAISIR U15

Courrier de EFV : la CDCJ accepte l'inscription de l'équipe EF Village / Is Selongey.

1.5 ABSENCE FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette, Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette.

Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Saisie en retard.

RAPPEL DE DEBUT DE SAISON :

Etant donné l'éloignement des derniers matchs, il nous semble important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les éventuels nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Comme chaque début saison, les correspondants Footclubs doivent **OBLIGATOIREMENT** ressaisir le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs.

Nous vous remercions de faire le nécessaire rapidement

Une attention particulière doit être portée sur la partie "Paramétrage utilisateurs / équipe".

Ce point a posé des problèmes lors des premières journées car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au re paramétrage des équipes pour leurs utilisateurs FMI et ont de fait été confrontés à l'impossibilité d'utiliser l'application lors des premiers matchs.

Prochaine commission : sur convocation

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : DUPIN Y.